Cinquante quatrième année. - N° 225 A Jeudi 19 novembre 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1211

54 – MEURTHE-ET-MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

Ventes et cessions

329 198 337 RCS Nancy.
COLAS NORD-EST.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 36562219.00 EUR.
Adresse : 44, Boulevard de la Mothe, Immeuble Echangeur, 54000 Nancy.
Oppositions : Art. L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun d'apport partiel d'actif soumis au régime des scissions Société bénéficiaire de l'apport : Colas Centre-Ouest Forme : Société par Actions Simplifiée à associé unique Adresse du siège : 2 rue Gaspard Coriolis 44 300 NANTES Capital : 7 449 383 euros Numéro unique d'identification : 329 338 883 Lieu d'immatriculation : RCS NANTES Société apporteuse : Colas Nord-Est Forme : Société par Actions Simplifiée Adresse du siège : Immeuble Echnageur-44 Boulevard de la Mothe 54 000 NANCY Capital : 36 562 219 euros Numéro unique d'identification : 329 198 337 Lieu d'immatriculation : RCS NANCY Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : Actif : 545 217 000 euros Passif : 424 440 000 euros Rapport d'échange des droits sociaux : En rémunération de l'apport, Colas Centre-Ouest augmenterait son capital de 10 912 089 euros par la création de 10 912 089 actions d'une valeur nominale de 1 euro, entièrement libérées, attribuées à Colas Nord-Est. Montant prévu de la prime d'apport : 109 864 911 euros, étant précisé qu'à la date de réalisation de l'opération d'apport partiel d'actif prévue le 31 décembre 2020 sous conditions suspensives de l'approbation de l'apport par une décision des associés de la société Colas Nord-Est et de l'approbation de l'apport par une décision de l'associé unique de la société Colas Centre-Ouest, devant décider également l'augmentation corrélative du capital social, si l'actif net serait supérieur à la valeur prévisionnelle de l'actif net au 31 décembre 2020, estimée au jour de la signature du traité, l'écart constaté viendra augmenter la prime, si l'actif net serait inférieur, la société Colas Nord-Est couvrira cet écart par un apport de trésorerie complémentaire à la société Colas Centre-Ouest. Date du projet d'apport partiel d'actif : 3 novembre 2020 L'opération d'apport est placée sous le régime juridique des scissions et prendra effet juridiquement, fiscalement et comptablement à la date de réalisation. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante: -le 5 novembre 2020,au greffe du tribunal de commerce de Nantes pour Colas Centre-Ouest -le 5 novembre 2020,au greffe du tribunal de commerce de Nancy pour Colas Nord-Est.